



Normandie

BSV n°04-24 le 24 avril 2024 (semaine 17)



Animatrice référente

Solana VERA TERRES INOVIA 07 61 82 30 33 s.vera@terresinovia.fr

Animatrice suppléante

Agathe PENANT TERRES INOVIA 07 61 82 30 33 a.penant@terresinovia.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR Président de la Chambre d'agriculture de région Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur

normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité





Avec le soutien financier de







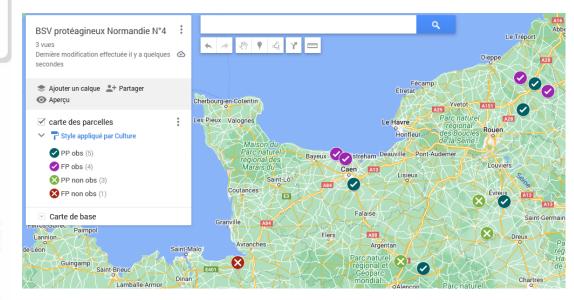
L'essentiel de la semaine

A surveiller sitones et thrips sur les parcelles en période de risque.

Le réseau d'observation

8 parcelles de pois de printemps et 5 parcelles de féveroles de printemps constituent actuellement le réseau BSV protéagineux en Normandie.

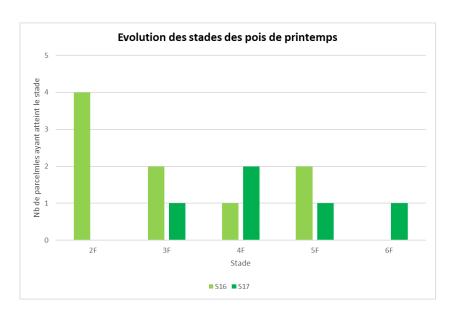
Pour ce BSV, les observations ont été réalisées sur 5 parcelles de pois de printemps et sur 4 parcelles de féveroles de printemps.



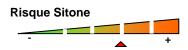
Pois de printemps

Stades

Cette semaine dans le réseau Normandie les parcelles de pois de printemps sont entre les stades 3 feuilles et 6 feuilles.

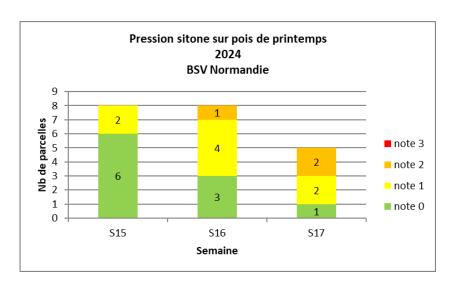


Sitone du pois (Sitona lineatus)



Observations

Cette semaine le sitone est toujours observé au sein du réseau sur le pois de printemps. Il est présent dans 4 des 5 parcelles renseignées (2 notes de 1 et 2 notes de 2).

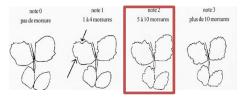


Période de risque

La période de risque pour le sitone s'étend de la levée au stade 5-6 feuilles pour le pois de printemps.

Seuil indicatif de risque

Sur pois de printemps, le seuil indicatif de risque est atteint lorsqu'on dénombre **5 à 10 encoches** par plante sur les premières feuilles.



Sur **féverole de printemps**, le seuil de risque est atteint lorsque toutes les feuilles portent des encoches.

Analyse de risque

Le risque est moyen

Les pois de printemps sont toujours dans la période de risque. Restez vigilants pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 5 feuilles.

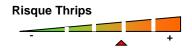
Leviers agronomiques et alternatifs

Soigner la qualité d'implantation : un pois ou une féverole semée dans de bonnes conditions se développe plus rapidement, et est plus à même de résister aux attaques des ravageurs.



Morsures de sitones sur pois de printemps (CA 76)

Thrips du lin et des céréales (Thrips angusticeps)



Observations

Les thrips sont observés dans une parcelle du réseau Normandie cette semaine à VATIERVILLE (76) avec 0.4 thrips/plante.

Période de risque

Pois de printemps : la période de risque pour le thrips s'étend de la levée au stade 3 feuilles. Il n'y a plus de risque audelà de ce stade.

Il n'a jamais été observé de dégât de thrips sur féverole de printemps.

Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre **en moyenne 1 thrips par plante** sur un comptage de 10 plantes par parcelle.

Toutefois le thrips, même en grand nombre, n'engendre des dégâts importants que si les pois ont **une levée lente** liée notamment à de mauvaises conditions climatiques.

Analyse de risque

Le risque est faible

Les parcelles de pois de printemps ont passé la période de risque. Restez vigilants pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles.

Leviers agronomiques et alternatifs

Soigner la qualité d'implantation : un pois semé dans de bonnes conditions se développe plus rapidement, et est plus à même de résister aux attaques des ravageurs.

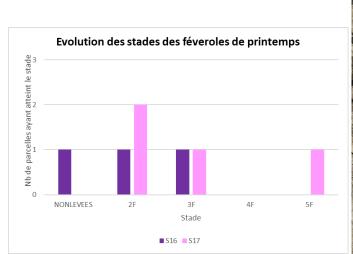
Autres ravageurs

Des dégâts d'oiseaux sont observés sur une parcelle de pois de printemps à VATIERVILLE (76).

Féverole de printemps

Stades

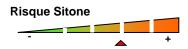
Cette semaine dans réseau Normandie les parcelles de féverole de printemps sont entre les stades 2 feuilles et 5 feuilles.





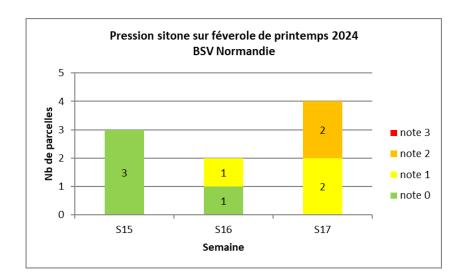
Féveroles de printemps (CA 76)

Sitone du pois (Sitona lineatus)



Observations

L'activité du sitone progresse au sein du réseau cette semaine. Il est présent sur la féverole de printemps dans 4 parcelles observées avec 2 notes de 1 et 2 notes de 2.

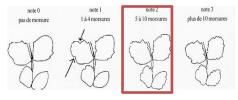


Période de risque

La période de risque pour le sitone s'étend de la levée au stade 5-6 feuilles pour la féverole de printemps.

Seuil indicatif de risque

Sur pois de printemps, le seuil indicatif de risque est atteint lorsqu'on dénombre **5 à 10 encoches** par plante sur les premières feuilles.



Sur **féverole de printemps**, le seuil de risque est atteint lorsque toutes les feuilles portent des encoches.

Analyse de risque

Le risque est moyen

Les féveroles de printemps sont toujours dans la période de risque. Restez vigilants pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 5 feuilles.

Leviers agronomiques et alternatifs

Soigner la qualité d'implantation : un pois ou une féverole semée dans de bonnes conditions se développe plus rapidement, et est plus à même de résister aux attaques des ravageurs.

Mesures prophylactiques



Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent

Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien: http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service

Résistance aux produits phytosanitaires

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : https://www.r4p-inra.fr/fr/home/.

Prochain BSV le 02 mai

Consultez les notes nationales Biodiversité









Les abeilles butinent, protégeons-les!

En présence de fleurs, l'arrêté en vigueur définit une contrainte horaire et précise la période pendant laquelle les produits autorisés devront être appliqués sur cultures attractives : 2 heures avant le coucher de soleil défini par l'éphéméride et 3 heures après.

<u>Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022</u> <u>Cliquer ici pour avoir le détail des dispositions réglementaires (site du Ministère de l'Agriculture)</u>